



Procès-verbal
Le vendredi 13 juin 2003 - n° 7

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bellemare, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 2 Loi concernant l'obtention et l'exécution réciproques des décisions en matière d'aliments

La motion est adoptée.

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 6 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes

La motion est adoptée.

13 juin 2003

Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'honorable Lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 13 juin 2003

Lise Thibault

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor, dépose les crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 67-20030613)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les crédits budgétaires 2003-2004, sauf ceux de l'Assemblée, soient renvoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

M. Bellemare, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2002.

(Dépôt n° 68-20030613)

13 juin 2003

M. Després, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2002.

(Dépôt n° 69-20030613)

M. le Président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale* dans le cadre de la nouvelle élection du 20 mai 2003 tenue dans la circonscription électorale de Champlain pour cause d'égalité des voix.

(Dépôt n° 70-20030613)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale se réunisse lundi prochain, le
16 juin 2003, à compter de 10 heures.

La motion est adoptée.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Turp (Mercier) présentent une motion concernant le projet de loi fédéral C-328 ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

13 juin 2003

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de planifier les travaux de la commission ;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, propose que le principe du projet de loi n° 1, Loi relative à des propositions de réorganisation administrative de certaines municipalités et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 56, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 14.

13 juin 2003

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi relative à des propositions de réorganisation administrative de certaines municipalités et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

M. Séguin, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur les assurances, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 5 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi relative à des propositions de réorganisation administrative de certaines municipalités et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Maltais (Taschereau).

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au lundi 16 juin 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

13 juin 2003

En conséquence, à 17 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au lundi 16 juin 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET